

Compte rendu de l'intervention de F Robine sur « la réforme du collège » auprès des principaux de collège

La réforme (découle de la loi d'orientation et de programmation de juillet 2013)

1. Pourquoi ? nécessité de réduire les inégalités qui persistent en prenant mieux en charge des points suivants :

- Hétérogénéité des élèves insuffisamment prise en compte
- Un socle commun mal compris de tous et évaluation pénalisante
- Formation des enseignants trop théorique et des programmes lourds et cloisonnés
- Bref une organisation trop rigide

2. L'esprit : mieux prendre en compte les 20% des élèves qui quittent le système sans diplôme en s'appuyant sur :

- Des efforts pour inclure tous les élèves
- Un collège unique pour tous les élèves
- Une réflexion sur l'évaluation
- Un collège plus ouvert vers le monde
- Des projets innovants

3. Comment ?

- Les nouveaux cycles prenant mieux en compte la temporalité des apprentissages : CM1, CM2 et 6^{ème} est le cycle III (consolidation) et la 5, 4 et 3^{ème} est le cycle IV (approfondissements)
- L'accompagnement pédagogique de tous les élèves en définissant des groupes de besoin de compétence ou de recherche documentaire. L'AP n'est pas l'individualisation à l'excès ; il est de 3heures pour les élèves de 6 puis de 1 à 2 heures en 5,4 et 3^{ème}.
- les EPI : Enseignement pratiques interdisciplinaires, ce qui implique de s'engager dans une démarche de projet (initiative locale) qui viendra conforter et redonner du sens au projet d'établissement. Cet aspect va renforcer l'engagement des acteurs et leur professionnalisation.
C'est la notion de diversification qui prime à ce niveau sur celle de différenciation.

- Ces nouvelles démarches impliquent de repenser l'évaluation et le suivi des acquis (nouveau livret, nouveau DNB) avec le conseil Ecole-Collège et de nouvelles instances pédagogiques.
- Une nouvelle organisation du temps des élèves :
 - 26h/sem
 - 1h30 de pause méridienne

4. La répartition des enseignements :

- Des enseignements obligatoires (ou communs)
- des enseignements complémentaires (EC) qui se déclinent en :
 - AP : Accompagnement Pédagogique (3h en 6^{ème} puis 1 ou 2h en 5, 4 et 3^{ème})
 - les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) à partir de la 5^{ème} jusqu'en 3^{ème} sur 2 ou 3h

En 6^{ème}, les enseignements obligatoires sont de 23h en 6 + 3h d'AP.

En 5, 4 et 3^{ème}, les enseignements obligatoires sont de 22h + 4h d'AP et d'EPI.

Pour les enseignements complémentaires, toutes les disciplines doivent y contribuer en s'appuyant des nouveaux programmes et en favorisant l'acquisition du socle et le projet d'orientation.

Ce sont les équipes qui vont avoir la responsabilité de les élaborer en définissant les contenus et de planifier les séquences (trimestre ou semestre). Cette réflexion concernera également les LCA et LCR (Langues et Cultures Antiquité ou Régionale), qui pourront faire partie des enseignements communs ou EPI ou d'un enseignement complémentaire aux EPI.

Une DHG basée sur 26h par division.

Les DHG seront pourvues de 2h45 hebdomadaires pour répondre à des besoins de groupes restreints, interventions conjointes....

5. Les 3 parcours éducatifs

- parcours Avenir (orientation)
- parcours citoyen et EMC (Education Morale et Civique)
- parcours d'Education Artistique et Culturelle